



L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE : LE POINT DE VUE D'UNE MUTUELLE SPÉCIALISTE EN ASSURANCE-VIE

ANDRÉ RENAUDIN *

En 2003, la Fédération française des sociétés d'assurances et la Fédération bancaire française commandaient une étude approfondie à Jean Planet Consultant sur les pratiques des sociétés d'assurances et des banques en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Celle-ci a mis en évidence un léger retard de ces acteurs du secteur financier, certainement pour une raison toute simple : outre que le concept est relativement récent, il a été perçu à l'origine avec une acception environnementale, et en conséquence comme concernant infiniment plus l'industrie chimique que celle des services financiers. De fait, seuls quelques grands groupes précurseurs, le plus souvent d'envergure internationale, dont les sociétés d'assurances cotées, confrontées aux obligations réglementaires que leur impose leur statut, avaient anticipé les évolutions que la prise de conscience des enjeux de développement durable allait provoquer. Assumons ce constat : les entreprises d'assurances n'ont pas été les premières à mettre en place des politiques RSE et encore moins à communiquer sur ces pratiques. S'agissant de l'investissement socialement responsable (ISR), c'est la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) par quatre confédérations syndicales, qui a permis de mobiliser certaines sociétés d'assurances, notamment celles qui étaient directement concernées par la gestion des Plans d'épargne salariale, en les invitant, d'une part, à sensibiliser leurs clients et leurs salariés aux enjeux

* Président du Groupe La Mondiale.



de développement durable, d'autre part, à prendre en compte une série de critères extra-financiers dans leurs choix d'investissements.

Deux ans plus tard, il semble que les sociétés d'assurances aient commencé à rattraper ce retard. Si les mutuelles d'assurances hésitent encore à formaliser leurs engagements et surtout à les communiquer, elles sont loin, en revanche, d'être les « derniers de la classe ». C'est en substance ce que révèle un rapport publié en 2004 par l'Association internationale des sociétés d'assurances mutuelles (AISAM) sur les engagements de ses adhérents en matière de RSE. En effet, parce qu'elles sont statutairement tenues de respecter et de promouvoir un certain nombre de règles en matière de gouvernement d'entreprise, les sociétés d'assurances mutuelles semblent avoir naturellement intégré les objectifs et les valeurs que sous-tend toute politique de développement durable. Aussi, si elles communiquent peu sur leur vision de la RSE, il apparaît, après examen de leurs pratiques, que les mutuelles d'assurances intègrent bien leurs assurés, qui sont leurs sociétaires, dans le dispositif de gouvernance et qu'elles nourrissent leurs projets d'entreprise avec les valeurs de solidarité et de partage que leur confère la culture du mutualisme. Le rapport de l'AISAM laisse entendre, cependant, qu'elles sont encore rarement engagées dans des démarches programmatiques qui viseraient à faire de la RSE un nouveau mode de gestion et de management de l'entreprise au sens large du terme.

Au-delà de ces deux rapports qui ont permis de sensibiliser la profession, trois facteurs ont réellement participé au changement de culture du secteur financier. Tout d'abord, avec la mise en place d'un club finances, l'Observatoire de la RSE (ORSE) a manifestement contribué à cette évolution entraînant dans son sillage différentes banques et sociétés d'assurances telles que ABN AMRO, AGF, AXA, BNP Paribas, les Caisses d'Épargne, la Caisse des Dépôts, le Crédit Agricole, le Crédit Coopératif, Dexia, la Fédération Continentale, Groupama, CNP Assurances, la MACIF, et bientôt, La Mondiale. Par ailleurs, alors qu'elles n'étaient jusque-là pas directement concernées, les sociétés d'assurances mutuelles sont aujourd'hui tenues de mettre en œuvre le décret de janvier 2005 qui les invite à adapter leur gouvernement d'entreprise aux exigences des Lois sur les Nouvelles régulations économiques (NRE) et de Sécurité financière (LSF). Enfin, les scandales financiers des années 2000 ont obligé les entreprises du secteur financier à renforcer leurs procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques pour favoriser la transparence des informations financières transmises à leurs clients ou à leurs intermédiaires, et ce, dans l'objectif de rétablir la confiance des investisseurs, institutionnels et particuliers.

Tout comme ses consœurs, La Mondiale a souhaité faire le point sur ses propres pratiques.



En matière de RSE, celle-ci travaille actuellement à la réalisation d'un premier diagnostic qui s'appuie sur la double expertise de l'association Alliances et de CEPI management, centre de formation de la Chambre de commerce et d'industrie de Lille-Métropole. Ce diagnostic devrait permettre à l'entreprise d'évaluer les initiatives déjà prises, de sensibiliser ses cadres dirigeants aux enjeux de développement durable et de faire émerger quelques priorités programmatiques.

*SENSIBILISER SES ENTREPRISES CLIENTES
À LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES
ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX*

Quoi qu'il en soit, La Mondiale n'a pas attendu le décret de janvier 2005 pour actualiser son gouvernement d'entreprise, ni pour mettre en place des dispositifs d'information des sociétaires et de contrôle interne plus fiables. Le conseil et l'expertise constituent certainement l'un des atouts majeurs de La Mondiale qui déploie une politique de formation ambitieuse, non seulement de son réseau commercial salarié, mais aussi de ses partenaires que sont les experts comptables et l'ensemble des professions de conseil aux petites entreprises. Le devoir d'information est, en effet, un engagement fort de la mutuelle d'assurances. En prenant l'engagement d'informer ses sociétaires, La Mondiale s'engage à double titre : à donner une information complète et à réunir tous les moyens nécessaires pour conseiller son client sur le choix d'un profil d'investissement, profil qui doit être défini en adéquation avec le profil professionnel et personnel, économique et social de la personne ou de l'entreprise. C'est en utilisant une méthode de *scoring* adaptée qu'elle peut notamment éviter les investissements à risque pour des personnes proches de la retraite ou âgées. À l'instar de certaines banques et sociétés d'assurances qui s'intéressent de plus en plus aux mesures de réduction des risques par leurs clients, La Mondiale est consciente qu'il s'agirait, à terme, d'intégrer, dans son conseil, une sensibilisation des dirigeants de petites et moyennes entreprises aux risques environnementaux et sociaux : autant de risques qui pourraient avoir des répercussions sur le développement de leur entreprise, et donc sur la construction de leur patrimoine. Sans doute devrait-elle convaincre ses clients que les enjeux de développement durable doivent être pris en compte dans l'élaboration de la stratégie de leurs entreprises.

*UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SÉLECTIVE
QUI NE DIT PAS SON NOM*

En matière d'ISR, La Mondiale a dans un premier temps soutenu le développement du capital-risque solidaire en contribuant aux fonds



créés par le réseau France Active, par Nord Actif, par la Caisse solidaire Nord-Pas de Calais, et, depuis peu, par la Fédération des Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (CIGALES). Consciente que cette contribution relève plutôt de l'engagement sociétal, parce qu'elle est une contribution au développement économique de la région Nord-Pas de Calais, La Mondiale s'est interrogée sur sa politique d'investissement en se posant deux questions plus structurelles : Comment sélectionnons-nous nos investissements et selon quels critères ? Comment impliquons-nous nos clients dans le choix et dans le suivi de cette politique d'investissement ?

Le cas de La Mondiale est particulier, puisque c'est l'une des rares mutuelles spécialisée en assurance-vie. De fait, sa politique d'investissement est intrinsèquement liée à deux facteurs : son statut de mutuelle d'une part, et son métier, pour ne pas dire sa vocation, d'autre part. Spécialiste en protection sociale et patrimoniale, La Mondiale dédie son activité au règlement de prestations de retraite qui l'engage pour de longues périodes. D'une certaine manière, au regard des critères de l'ISR, cette contrainte du long terme est plutôt bénéfique, puisqu'elle l'oblige à prendre en compte, dans les critères de choix de ses investissements, des facteurs non exclusivement financiers. Ses choix doivent être, en effet, constamment établis sur la base d'une analyse fondamentale, et dans le domaine des investissements en actions, les exemples sont évidemment nombreux. Prenons pour commencer le risque environnemental, les équipes financières de La Mondiale ne retiennent que les sociétés chimiques dont elles ont pu vérifier que le coût de reconstitution des sites était correctement provisionné. S'agissant des risques de couverture sociale, elles n'ont, par exemple, jamais retenu de constructeurs automobiles américains accusés de ne pas provisionner suffisamment leurs engagements sociaux. En matière de gouvernance, les dysfonctionnements sont plus difficiles à repérer, car ils supposent une connaissance approfondie des entreprises, de leur fonctionnement interne, une bonne maîtrise de l'information et donc, des réseaux. À l'époque, bien conseillée par ses partenaires qui l'avaient alertée sur la présentation comptable et sur l'organisation trouble de l'entreprise, La Mondiale avait écarté Enron de sa sélection. De la même manière, elle n'a pas hésité à retirer de grandes valeurs lorsqu'il apparaissait publiquement que des règles fondamentales de gouvernance n'avaient pas été respectées. Elle n'a pas hésité non plus à écarter de sa sélection des entreprises du secteur des médias et des nouvelles technologies qui présentaient des salaires extravagants ou des systèmes de bonus qu'elle a jugé délirants. Sur le plan de l'éthique, La Mondiale refuse d'investir directement sur les valeurs d'armement ou de casino.



Seconde spécificité de La Mondiale : son métier - l'assurance de personnes - lui impose d'assurer une équité intergénérationnelle entre ses sociétaires et l'empêche de privilégier une catégorie particulière de souscripteurs. Dans la pratique, cette contrainte se traduit par le lissage dans le temps des plus-values réalisées pour ne pas favoriser une génération plutôt qu'une autre. En conséquence, en termes de gestion d'actifs, La Mondiale bénéficie d'une grande stabilité des allocations avec un taux de rotation très faible : sa vocation financière est donc aux antipodes de celle du spéculateur. Deux exemples illustrent les avantages d'une telle politique : La Mondiale est l'une des rares entreprises à avoir conservé, voire accru, son patrimoine immobilier au moment de la crise de 1992 à 1995 ; ce choix s'étant ensuite révélé financièrement très pertinent. Par ailleurs, bien que confrontée à l'éclatement de la bulle Internet en 2002, La Mondiale n'a pour autant pas hésité à renforcer les allocations d'actions à un moment où la pression de leurs actionnaires poussait nombre d'assureurs à liquider leur portefeuille au plus bas.

INTÉGRER L'ISR DANS UNE STRATÉGIE GLOBALE

Pour conclure, ces principes qui guident la gestion financière de La Mondiale relèvent d'une « gestion en bon père de famille » et trouvent leur source dans une pratique ancienne et mûrie d'analyse multicritères. La Mondiale vient d'avoir 100 ans et ses équipes financières sont convaincues qu'elle sera de plus en plus tenue de prendre en compte les attentes de ses parties prenantes, internes et externes. Dans un contexte où la pression de l'environnement réglementaire se précise et où l'ensemble du secteur structure son engagement en matière de RSE et d'ISR, il semble indispensable désormais d'envisager « une réintégration des externalités », c'est-à-dire un élargissement de la gamme de critères. Pour reprendre le slogan du club finances de l'ORSE, parce que « *la manière dont nous investissons crée le monde dans lequel nous vivons* », La Mondiale est consciente que sa vocation l'encourage à prendre en considération les coûts indirects (environnementaux et sociaux) du développement des activités économiques et humaines. En conséquence, si La Mondiale n'affiche pas aujourd'hui une politique spécifique en matière d'ISR, il me paraît évident qu'à court terme, cette analyse multicritères sera intégrée dans une stratégie plus globale et formalisée.

